

PROCES VERBAL
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
réuni en session publique ordinaire
le 25 avril 2023
à 19h

sous la Présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure
en application des dispositions de l'article L.2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents : Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, François-Xavier ROUX, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Mme Claire TRAMOND, MM. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉANGLES,
M. Marc DUGROS
M. Ghislain de FLAUJAC,
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
Mme Valérie MANISSOL
M. Julien PELLICER
Mme Claire TRAMOND

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 22 MAI 2023



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers et proclamé la validité de la séance,
M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des procurations reçues :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
M. Loïc DÉANGLES à M. Xavier BALLENGHIEN
M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à M. Joël VAN DEN BON
Mme Valérie MANISSOL à M. André GALOIX
M. Julien PELLICER à M. Pascal ANDRADA
Mme Claire TRAMOND à M. François-Xavier ROUX

M. Frank GOBBATO est désigné comme secrétaire de séance.

Au vu du délai trop court, Xavier Ballenghien précise à l'assemblée que le procès-verbal de la réunion du 27 mars dernier sera présenté avec celui de ce jour lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 22 mai prochain.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 MAI 2023

Objet : Remplacement de Monsieur Thierry Thoreau, en ta

Monsieur Thierry Thoreau a informé Monsieur le Préfet de sa démission, lequel a donné son accord par courrier en date du 11 avril 2023.

Conformément à l'article L270 du code électoral, Madame Emilie Sarran, candidate suivante sur la liste, remplacera donc Monsieur Thierry Thoreau, en qualité de conseillère municipale et pour siéger à sa place

Monsieur le Maire procède à son installation

Xavier Ballenghien souhaite la bienvenue à Emilie Sarran. Il fait une brève présentation de la nouvelle conseillère municipale, petite fille de l'ancien Maire de Saint Avit Frandat, son autre grand-père aussi ayant été conseiller municipal à Lectoure.

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire

Considérant la vacance du poste de 2^{ème} adjoint suite à la démission Monsieur Thierry Thoreau, approuvé par Monsieur le Préfet en date du 11 avril 2023, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de maintenir à 8 le nombre d'adjoints, conformément à notre décision du 16 octobre 2021,
- et de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Par ailleurs, il rappelle que le conseil municipal peut décider :

- que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que le poste vacant,
- que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer

le conseil municipal, à la majorité,

Pour : 20

Contre :

Abstentions : 6 (MM. Julien PELLICER, Marc DUGROS, Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COUDERC, Patricia MARROCQ, Sylvie ACHÉ)

décide

- de maintenir le nombre d'adjoints à 8,
- et de maintenir le nouvel adjoint au même rang que le précédent.

Conformément à l'article L2122-14 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection du nouvel adjoint. Il est rappelé que ce dernier est élu au scrutin secret à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil Municipal.

Xavier Ballenghien procède à la constitution du bureau de vote en désignant les trois plus jeunes membres de l'assemblée, Frank Gobbato, secrétaire de séance, Emilie Sarran et Laurianne Ducassé, les deux assesseurs.

Monsieur Jean-Yves DELACOSTE propose sa candidature.

Sous la présidence de Xavier Ballenghien, le conseil municipal est invité à procéder au vote du nouvel Adjoint.

*Xavier Ballenghien procède à l'appel de chaque élu, l'un après l'autre.
Déroulement du vote.*

A l'issue du dépouillement, Xavier Ballenghien proclame les résultats.

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26


Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 6

Jean-Yves DELACOSTE : 20 suffrages obtenus

Monsieur Jean-Yves DELACOSTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le 30/05/2023
ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_210-DE



Jean-Yves Delacoste remercie les élus de leur confiance, il ajoute qu'il essaiera de faire de son mieux comme il le fait déjà.

Objet : Désignation des délégués dans diverses commissions

Suite à la modification du tableau des élus, il convient de procéder à l'actualisation des tableaux des commissions communales et des représentations dans diverses instances.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer.

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter à main levée pour désigner les délégués dans les diverses commissions.

I – COMMISSIONS MUNICIPALES :

- **Pour la commission finances**, Monsieur le Maire propose Emilie SARRAN pour siéger à la place de Thierry THOREAU

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner Emilie SARRAN pour siéger à la place de Thierry THOREAU et de modifier le tableau comme suit :

COMMISSION DES FINANCES	
DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
1 – Valérie MANISSOL	1 – Loïc DESANGLES
2 – Joël VAN DEN BON	2 – Emilie SARRAN
3 – Corinne QUEVILLY	3 – Ghislain de FLAUJAC
4 – Christiane PREVITALI	4 – Françoise LACAPERRE
5 – Sylvie COLAS	5 – Julien PELLICER
6 – Marc DUGROS	6 – Pascal ANDRADA
7 – Patricia MARROCQ	7 – Sylvie COUDERC

- **Pour la commission urbanisme – patrimoine**, Monsieur le Maire propose
 - de désigner Jean-Yves DELACOSTE en qualité de titulaire à la place de Thierry THOREAU,
 - et de désigner Madame Emilie Sarran en qualité de suppléante à la place de Jean-Yves DELACOSTE,
 - de préciser, afin d'éviter toute confusion dans les attributions, le nom de cette commission de la façon suivante : *Urbanisme, Habitat et mise en valeur du patrimoine historique bâti*

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de désigner Jean-Yves DELACOSTE en qualité de titulaire à la place de Thierry THOREAU
- et de désigner Madame Emilie Sarran en qualité de suppléante à la place de Jean Yves DELACOSTE
- de renommer la commission : « Urbanisme, Habitat et mise en valeur du patrimoine historique bâti »
- et de modifier le tableau comme suit :

COMMISSION URBANISME – HABITAT MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE BÂTI

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
1 – Jean-Yves DELACOSTE	1 – Ghislain de FLAUJAC
2 – Corinne QUEVILLY	2 – Muriel AVID
3 – Frank GOBBATO	3 – Emilie SARRAN
4 – Danièle LAPORTE	4 – Christiane PREVITALI
5 – Sylvie COLAS	5 – Pascal ANDRADA
6 – Sylvie ACHÉ	6 – Sylvie COUDERC
7 – Julien PELLICER	7 – Patricia MARROCQ

II – COMMANDE PUBLIQUE FORMALISEE :

- **Pour la commission d'appel d'offres et délégation de service public**, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Corinne QUEVILLY, dans l'ordre de la liste, en remplacement de Thierry THOREAU, faisant ainsi remonter les autres suppléants d'un cran. Il précise que tant qu'il reste des suppléants, il est inutile de procéder à de nouvelles élections.

Après avoir constat qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner Madame Corinne QUEVILLY, en remplacement de Thierry THOREAU et de modifier le tableau comme suit :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES et DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
1- Valérie MANISSOL	1- Loïc DÉSANGLES
2- Joël VAN DEN BON	2- Françoise LACAPERRE
3- Corinne QUEVILLY	3- Christiane PREVITALI
4- Sylvie COLAS	4- Patricia MARROCQ
5- Julien PELLICER	

III – AUTRES COMMISSIONS INTERNES :

- **Pour la commission consultative des marchés à procédures adaptée (MAPA)**, Monsieur le Maire propose

- de désigner Madame Christiane PREVITALI pour siéger à la place de Thierry THOREAU
- et de désigner André GALOIX en qualité de suppléant à la place de Madame PREVITALI

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de désigner Madame Christiane PREVITALI pour siéger à la place de Thierry THOREAU
- et de désigner André GALOIX en qualité de suppléant à la place de Madame PREVITALI
- et de modifier le tableau comme suit :

COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
1- Valérie MANISSOL	1- Corinne QUEVILLY
2- Joël VAN DEN BON	2- Loïc DÉSANGLES
3- Christiane PREVITALI	3- Françoise LACAPERE
4- Sylvie COLAS	4- André GALOIX
5- Julien PELLICER	5- Patricia MARROCQ

- **Pour le comité de pilotage - cahier des charges de la piscine**, Monsieur le Maire propose de désigner Jean Yves DELACOSTE pour siéger à la place de Thierry THOREAU

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner Jean Yves DELACOSTE pour siéger à la place de Thierry THOREAU et de modifier la tableau comme suit :

COMITÉ DE PILOTAGE CAHIER DES CHARGES PISCINE

1- Xavier BALLENGHIEN
2- Valérie MANISSOL
3- Jean-Yves DELACOSTE
4- Éric MATTIUSSI
5- Joël VAN DEN BON
6- Christiane PREVITALI
7- Julien PELLICER
8- Sylvie COLAS

IV – REPRESENTATIONS EXTERIEURES ET ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

- **Pour la commission locale d'information (CLI) du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE)**, Monsieur le Maire propose de désigner François-Xavier Roux pour siéger à la place de Thierry THOREAU.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner François-Xavier Roux pour siéger à la place de Thierry THOREAU et de modifier le tableau comme suit :

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITÉ (CNPE)

DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Claire TRAMOND	François-Xavier ROUX

- **Pour le SIVOM**, Monsieur le Maire propose de désigner Frank GOBBATO pour siéger à la place de Thierry THOREAU.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de remarques, ni de questions, il est demandé de bien vouloir en délibérer,
le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner Frank GOBBATO pour siéger à la place de Thierry THOREAU et de modifier le tableau comme suit :

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM

DELEGUES TITULAIRES
1 – Frank GOBBATO
2 – Christiane PREVITALI
3 – Joël VAN DEN BON
4 – Françoise LACAPERRE

L'ordre du jour étant épuisé, Xavier Ballenghien procède à la lecture des questions écrites de l'opposition.

- **Questions écrites de Julien Pellicer**

1- M. Bayeux devait présenter les conclusions de son étude sur la piscine autour du 15 mars. Pouvez-vous nous indiquer la date prévue ?

Xavier Ballenghien confirme que M. Bayeux a avancé dans son étude, sur les bases établies lors du conseil municipal du 30 janvier dernier, en l'occurrence le scénario 2, soit une piscine chauffée pour une ouverture de juin à septembre, avec une variante type bassin nordique pour une ouverture de Pâques à Toussaint.

Il précise que la programmation sera terminée avant l'été, permettant ainsi de disposer des éléments chiffrés plus précis pour le PPI 2024.

Il ajoute à ce titre qu'il proposera une réunion du comité de pilotage avant la fin du mois de juin.

2- Pouvez-vous nous garantir que les élèves de Lectoure pourront avoir des leçons de natation en mai et juin dans le cadre scolaire ?

Xavier Ballenghien rappelle que les contacts ont été pris avec l'ensemble des personnes concernées. Il confirme donc que les enfants pourront bénéficier des leçons de natation au Lac des 3 vallées.

Il précise qu'une réunion de concertation a eu lieu avec les écoles publiques et privées, le planning a été établi, la consultation pour les transports est en cours. Il ajoute que les différentes conventions passeront au prochain conseil municipal.

Il rappelle que sont concernées :

- toutes les classes élémentaires de du groupe scolaire Robert Castaing et de l'école Immaculée Conception,*
- la classe de maternelle grande section de l'école la Ribambelle,*
- les classes de 6ème du collège Maréchal Lannes et du collège Saint Joseph*
- et les associations sportives du Maréchal Lannes et de Saint-Joseph.*

Patricia Marrocq souhaiterait connaître l'avancée du recrutement du maître-nageur sauveteur (MNS).

Xavier Ballenghien lui indique qu'une offre a été diffusée, les recherches sont actives, mais vaines à ce jour. Il invite d'ailleurs les élus, s'ils ont des propositions, à se rapprocher des services administratifs.

Patricia Marrocq demande quelle serait la situation si la commune ne parvenait pas à recruter.

Xavier Ballenghien lui répond que sans MNS, les cours ne pourraient être assurés.

Patricia Marrocq lui demande la situation de l'année dernière.

Xavier Ballenghien lui rappelle que l'année dernière, la directrice du lac des 3 vallées, avait accepté de mettre à disposition gracieusement ses surveillants de baignade. Il ajoute que cette année, c'est plus compliqué, elle cherche encore des surveillants de baignade. Il ajoute que le recrutement de MNS s'avère de plus en plus difficile.

3- Est-il prévu une réfection des terrains de tennis comme nous vous le propositions en décembre 2020 sachant que la mise en place de la couverture de ces terrains n'est pas à la charge de la commune de Lectoure ?

Comme évoqué au débat d'orientation budgétaire et suite à la présentation du Budget Primitif, Xavier Ballenghien confirme que ces travaux n'ont pas été retenus pour 2023. Il indique en revanche, qu'ils seront inscrits dans le cadre du PPI 2024. Par ailleurs, il informe l'assemblée que les travaux ont débuté le 24 avril pour une durée d'environ trois mois.

4- Lors du dernier conseil municipal du 27 mars, publiquement aux élus sa décision de démissionner souhaitait plus travailler dans de telles conditions au sein de la municipalité. Lors de la conférence de presse du 3 avril et comme l'a relaté le Petit Journal, vous avez indiqué que M Thoreau avait démissionné pour convenance personnelle. Par respect pour M Thoreau et nos administrés pouvez-vous nous apporter des clarifications ?

Xavier Ballenghien demande à l'administration de projeter l'article du petit journal faisant référence à ladite conférence de presse et où la démission de Thierry Thoreau n'est nullement mentionnée. Selon lui l'opposition fait erreur, il dit ne rien avoir à ajouter sur cette question, Thierry Thoreau lui-même s'étant exprimé.

Sylvie Aché lui précise qu'il ne s'agissait pas cet article-là.

Xavier Ballenghien lui confirme cependant que c'est de cet article dont parle l'opposition dans sa question : « lors de la conférence de presse du 3 avril et comme l'a relaté le Petit Journal ». Il clôt le sujet.

5- Cela fait 6 mois que la rue Jules de Sardac est coupée. Pouvez-vous nous donner des informations sur la réouverture de cette rue ?

Xavier Ballenghien précise que, conformément aux dispositions qui régissent les périls imminents et périls, il a été demandé aux propriétaires de réaliser les travaux définitifs avant le 31 mai 2023.

Conscient de la gêne occasionnée par cet étalement, il précise néanmoins que la commune se doit d'assurer la sécurité des administrés.

Il rappelle qu'il a demandé aux services techniques d'étudier les possibilités de lever ce désagrément par des dispositifs de substitution actuellement en cours de chiffrage. Il précise également que la procédure est scrupuleusement suivie avec les propriétaires en essayant de les contraindre à réaliser les travaux le plus rapidement possible. Tout en sachant que la situation est complexe, il rappelle que ce sont deux propriétés privées séparées par le mur mitoyen effondré impactant de manière indirecte la façade des deux immeubles.

Sylvie Aché lui demande s'il n'est pas envisageable de créer un passage pour les piétons sur un côté.

Xavier Ballenghien sous-entend que malgré l'interdiction, pendant une période, il a été constaté que les piétons passaient quand même, obligeant ainsi les services techniques à renforcer la sécurisation. Ce passage de 80 centimètres existe donc, mais il reste dangereux.

Sylvie Aché comprend donc que le risque d'effondrement existe encore malgré l'étalement.

Xavier Ballenghien estime au contraire que l'étalement a très bien été réalisé permettant de passer en classification de péril imminent à classification de péril.

Sylvie Aché lui demande si une étude a bien été engagée pour envisager ce passage.

Xavier Ballenghien acquiesce.

Sylvie Aché souhaiterait savoir quand en sera rendue la conclusion.

Xavier Ballenghien espère dans quelques semaines et au plus tard avant l'été.

Sylvie Aché rappelle que le manque de stationnement présente un souci récurrent dans la rue nationale. Selon elle il est impératif de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais.

Xavier Ballenghien est tout à fait conscient de l'impact très négatif porté sur l'ensemble du commerce lectourois, rappelant une fois de plus l'obligation de suivre scrupuleusement la procédure en cours.

Sylvie Aché rappelle qu'elle parle de la possibilité d'un passage, évoqué en réunion avec lui, Thierry Thoreau, notamment pour les marchés du vendredi, les nocturnes du lundi. Elle l'alerte sur une réelle nécessité, au risque d'engendrer une autre forme de « péril » pour les commerçants.

Xavier Ballenghien espère être en mesure de lui donner une réponse très rapidement.

Les questions de l'opposition abordées, il termine la réunion en informant l'assemblée de l'arrivée de Patrick Berthelot (qui était comptable à la trésorerie de Condom) au sein du service finances de la Mairie.

Concernant les dates importantes à retenir, il indique que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 22 mai et la journée des tirailleurs sénégalais, le 13 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

